

LA NOUVELLE PAGE RELATIVE À LA COLLECTE DES LEADS

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques : Danger !](#)



Nous ouvrons une nouvelle page sur la collecte des leads. Celle existante a pris une telle ampleur qu'il a paru utile d'en créer une nouvelle car cette technique pour récupérer les datas des consommateurs ne diminue pas. Vous trouverez ci-dessous l'article qui contient toutes nos recherches de 2018 au 06/11/2023.

<https://adcfrance.fr/placements-atypiques/la-collecte-des-leads/>

Pour arnaquer les consommateurs, il faut déjà avoir ses coordonnées. Il faut donc créer des outils pour que le consommateur puisse, sans le savoir, entrer en contact avec les plateformes téléphoniques installées en Israël notamment.

Ces données ont un vrai prix car ce sont toujours des personnes potentiellement intéressées. Il faut donc les convaincre ensuite d'investir. La méthode est au point au vu du mémo que vous allez découvrir ci-dessous :

[Le mémo du premier contact](#)

Les moyens utilisés sont variés. Cela peut aller de la création de comptes Facebook, de publicités, ou de sites de promotion sur une valorisation de l'épargne mettant toujours en avant la forte rentabilité de produits divers.

Vous trouverez la page initiale sur la collecte des leads :

<https://adcfrance.fr/produits-classiques-danger/investissement-dans-les-parkings-les-sites-collecteurs-de-donnees/>

Nous ouvrons donc cette page dédiée exclusivement à cette partie de l'arnaque. Nous vous communiquerons pour chaque site :

- La date de création
- La page du site
- Les mentions légales lorsqu'elles existent...

Cet article sera enrichi au fur et à mesure de nos découvertes.

Le site elevenmediatop13.com

Il a été créé le 13/05/2024. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/elevenmediatop13.com>

Nous publions la page unique :

[La-page-du-site-elevenmediatop13.pdf](#)

Le site monnaie-forte.fr

Il a été créé le 07/06/2024. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/monnaie-forte.fr>

Nous publions la page unique :

[La-page-du-site-monnaie-forte.pdf](#)

Le site fourteen-mediatop07.com

Il a été créé le 09/07/2024. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/fourteen-mediatop07.com>

Nous publions la page unique

[La-page-du-site-fourteen-mediatop07.pdf](#)

Le site pointactualité.com

Il a été créé le 10/02/2024. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/lepointactualite.com>

Nous publions la page unique :

[la-page-du-site-lepointactualite-total-energies.pdf](#)

Le site patrimoineprudent.fr

Il a été créé le 06/01/2024. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/patrimoineprudent.fr>

Nous publions la page unique :

[La-page-du-site-patrimoineprudent.fr-facebook.pdf](#)

Ce nom de domaine a déjà été utilisé pour d'autres produits et notamment des faux livrets. Il est fait de la réclame pour la monnaie Facebook.

Le site set-top111.com

Il a été créé le 12/03/2024. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/set-top111.com>

Un de nos outils de surveillance nous a interdit l'accès car il est dangereux. Il fait de la réclame pour la monnaie d'Amazon.

Le site infoliveonline.com

Il a été créé le 29/09/2022. Nous publions la page unique

<https://www.whois.com/whois/infoliveonline.com>

Nous publions la page unique

[La-page-du-site-infoliveonline.pdf](#)

Il est proposé d'investir dans le métaverse. Ce produit à la mode en 2022 a disparu du paysage. La page est dédiée en 2024 au chatGPT. Nous n'avons pu la visualiser car elle contient des virus !

Le site journal-fr-07.com

Il a été créé le 08/04/2024. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/journal-fr-07.com>

Nous publions la page unique :

[La-page-du-site-journal-fr-07.com.pdf](#)

Il est proposé d'investir dans l'or.

Le site event-topmedia017.com

Il a été créé le 10/04/2024. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/event-topmedia017.com>

Nous publions la page unique :

[La-page-du-site-event-topmedia017.pdf](#)

Il est proposé d'investir dans les containers maritimes. Cela faisait longtemps...

Le site patrimoineprudent.fr

Il a déjà été utilisé pour de la promotion sur l'or

Nous publions la page unique :

[La-page-du-site-patrimoineprudent-1.fr.pdf](#)

Nous sommes surpris qu'un site ayant comme nom "patrimoineprudent" propose du trading

Le vrai nom aurait du être "patrimoineimprudent" !

Plus de 80 % des consommateurs perdent de l'argent avec du trading.

Ce n'est pas la seule page de ce site de collecte de leads :

- crypto Google

[La-page-du-site-patrimoineprudent-Google.pdf](#)

- Or

[La-page-du-site-patrimoineprudent-or.pdf](#)

- Crypto amazon

[La-page-du-site-patrimoineprudent-crypto-amazon.pdf](#)

Nous avons examiné les mentions légales. Nous reproduisons un extrait :

"Je reconnais être informé que les données recueillies peuvent être utilisées par newsplacements.fr/infosplacements.fr à des fins de prospection commerciale auxquelles je peux m'opposer en écrivant à l'adresse de courrier électronique contact@newsplacements.fr/contact@infosplacements.fr"

Nous connaissons newsplacement.fr. Il s'agit d'un site de collecte de leads. Vous allez découvrir avec le lien ci-dessous le contenu :

<https://adcfrance.fr/produits-classiques-danger/le-site-newsplacements-fr/>

- trade GPT

[La-page-du-site-patrimoineprudent-tradegpt.pdf](#)

- Bornes électriques

[La-page-du-site-patrimoineprudent-bornes-electriques.pdf](#)

Le site efg-top112.com

Il a été créé le 05/03/2024. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/efg-top112.com>

Nous publions la page unique :

[La-page-du-site-efg-top112.com.pdf](#)

Il s'agit d'investir dans l'hydrogène.

Le site kilodesign.com

Il a été créé le 29/02/2000. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/kilodesign.com>

Il s'agit d'un site de collecte de données des consommateurs qui seront ensuite vendues. Il est évoqué TOTAL ENERGIES avec un investissement dans les éoliennes.

Jamais cette société ne proposera ce produit aux épargnants.

Nous n'avons pu télécharger la page du site car un de nos outils de surveillance nous l'a interdit.

Le site set-top016.com

Il a été créé le 01/02/2024. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/set-top016.com>

Nous publions la page unique :

[La-page-du-site-set-top016.com.pdf](#)

Il est évoqué un placement dans une monnaie virtuelle qui serait proposé par amazon.

Le site malinsplacements.fr

Le site est utilisé pour la collecte des datas en relation avec les résidences étudiantes, l'épargne ou les parkings.

Nous publions la page unique :

[La-page-du-site-malinsplacements.fr_-2.pdf](#)

Il est proposé d'investir dans l'hydrogène.

Le site alternocapital.com

Le site a été créé le 10/12/2020. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/alternocapital.com>

Nous publions la page unique :

[La-page-vin-du-site-alternocapital.pdf](#)

Il propose d'investir dans le vin. Il est à noter qu'il a été utilisé par l'arnaque aux faux livrets et aux eh pads.

Il est aussi utilisé pour le placement sur l'hydrogène :

[La-page-du-site-alternocapital-3.com.pdf](#)

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://www.adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://www.adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez aussi agir contre les escrocs. Vous trouverez avec le lien ci-dessous des stratégies selon que vous êtes en contact sans avoir versé de fonds ou que vous avez perdu des fonds. Ce travail est important. Il nous permet d'obtenir des informations sur les moyens mis en œuvre et de mieux identifier les réseaux agissant dans l'ombre.

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs>

[urs/](#)

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle et une participation financière de 50 € aux frais de l'action soit 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://www.helloasso.com/associations/adc-lorraine/adhesions/re-adhesion-simple>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://www.adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://www.adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donné aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à

<https://www.adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en

PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

